



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 4 juin 2014 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	28/05/2014
Affichage	28/05/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : COMMISSIONS 2.

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

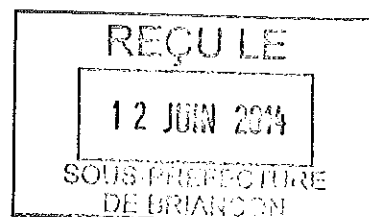
Etaient Représentés :

KHALIFA Daphné pouvoir à CIUPPA Marcel.
BRUNET Pascale pouvoir à PROREL Alain.
VALDENAIRE Catherine pouvoir à GRYZKA Romain.
PICAT RE Alessandro pouvoir à DAZIN Florian.
ARMAND Emilie pouvoir à MUHLACH Catherine.

Absents-Excusés :

KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, VALDENAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Emilie.

Secrétaire de Séance : ROMAIN Manuel.



Rapporteur : Renée PETELET.

L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) dispose que « dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit ».

« Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal ».

Aussi, est-il nécessaire d'établir une liste de 16 noms pour les commissaires titulaires et de 16 autres noms pour les commissaires suppléants afin de permettre au Directeur des Services Fiscaux de désigner huit commissaires titulaires et huit autres comme suppléants. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à représenter équitablement les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle.

Les personnes pouvant figurer sur cette liste doivent :

- être de nationalité française,
- être âgés de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire titulaire et un suppléant doivent être domiciliés en dehors de la commune.

Sachant que la commune de Briançon comporte un ensemble de propriétés boisées supérieur à 100 hectares, un commissaire titulaire et suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la liste ci-jointe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25

CONTRE : 8 (GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian).

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 11 JUIN 2014
PUBLIÉ LE 11 JUIN 2014
NOTIFIÉ LE 16 JUIN 2014

ANNEXE A LA DELIBERATION COMMISSIONS 2

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. GUERIN Jacques	1. PERFF Marie-Christine
2. SALAUN Micheline	2. HOLLARD Rémi
3. ARTIGUE Michel	3. OLLAGNIER Monique
4. PRUVOT Joël	4. VERNAY Claude
5. FABRE Jean-Pierre	5. BLAIS Jean-Claude
6. RANCON Michel	6. BARNEOUD-ROUSSET Catherine
7. LIBERELLE Marc	7. MAHE Jean-Michel
8. PONSART Christophe	8. SEZANNE Philippe
9. RASTELLO Ann	9. ROUBAUD Sabin
10. GAILLARD Eliane	10. MARTIN Roger
11. BUTTIN Micheline	11. LEROY Jacques
12. LIGER Patricia	12. COLOMBAN Lionel
13. PIERSON Joël	13. LESPINASSE Patrick
14. BOURBON Christian	14. CHIAPPONI Jean-Pierre
15. BORGIS Francis (propriétaire forestier)	15. BOURDAT Claude (propriétaire forestier)
16. THIBAULT Damien (contribuable extérieur)	16. ROUSSEAUX Michel (contribuable extérieur)

